



**Mission de la Section bilatérale Belgique-France des 28 et 29 novembre 2023  
à l'invitation du groupe d'amitié France-Belgique de l'Assemblée nationale**

**Composition de la délégation belge**

- M. Egbert Lachaert, président de la section;
- Mme France Masai, vice-présidente de la section;
- Mme Fatima Ahallouch, membre de la section;
- M. Georges Dallemagne, membre de la section.

**Composition de la délégation française**

- M. Andy Kerbrat, président du groupe d'amitié;
- M. Pierre Cordier, vice-président du groupe d'amitié;
- Mme Béatrice Descamps, vice-présidente du groupe d'amitié.



**Contexte de la visite**

Le 15 juin 2023, M. Lachaert a reçu une invitation de M. Kerbrat à une rencontre avec les membres du groupe d'amitié France-Belgique de l'Assemblée nationale. Le programme prévoyait une première journée à Paris, dans les locaux de l'Assemblée nationale, et une seconde journée dans la région frontalière avec la Belgique. S.E. M. Indekeu, ambassadeur de Belgique en France, a lui aussi été invité à prendre part à cette visite.



Mardi 28 novembre 2023

Rencontre avec les membres du groupe d'amitié, partie I



La première rencontre entre les délégations s'est déroulée à l'Assemblée nationale et avait pour thème les aspects transfrontaliers des soins de santé, notamment :  
l'accompagnement de la fin de vie, l'accès aux soins de santé et les suggestions de projets de coopération.

Les problèmes suivants ont été abordés:

- un certain nombre de citoyens français continuent à rencontrer des problèmes de remboursement lorsqu'ils bénéficient de soins hospitaliers en Belgique. Des efforts doivent être fournis afin de contrer cette problématique;
- les dispositifs de coopération franco-belge dans le domaine de la santé manquent de visibilité;
- le transfert de corps de défunts entre la Belgique et la France<sup>1</sup> pose encore problème car la possibilité de voir le corps d'un citoyen français décédé en Belgique n'est pas garantie;
- l'autorisation de mise sur le marché des médicaments n'est pas harmonisée entre la France et la Belgique. Certains médicaments autorisés en France ne le sont pas en Belgique, forçant les citoyens belges à franchir la frontière pour s'en procurer;
- la continuité des soins liés aux naissances et l'accès des sages-femmes indépendantes à l'hôpital où leur patiente accouche ne sont pas garantis en Belgique. Il s'agirait «d'ouvrir un plateau technique» permettant aux femmes enceintes d'être accompagnées par la même sage-femme.



<sup>1</sup> régi par l'accord en matière de transferts de corps par voie terrestre de personnes décédées, conclu le 9 mars 2020.



Les membres de la délégation belge ont ensuite eu l'occasion de suivre une session de «Questions au gouvernement» depuis la tribune d'honneur. La présidente de l'Assemblée nationale, Mme Yaël Braun-Pivet, les a salués depuis l'hémicycle à l'ouverture de la session.

#### Rencontre avec les membres du groupe d'amitié, partie II

L'après-midi a été consacré à un entretien sur l'avenir de l'approvisionnement énergétique et la transition énergétique. La réunion a couvert un large éventail de sujets démontrant la complexité des enjeux énergétiques. Les thèmes suivants ont été abordés:

- l'importance des interconnexions énergétiques entre la France et la Belgique;
- le développement de l'énergie éolienne en mer dans les deux pays;
- les défis liés à la fin de l'énergie nucléaire en Belgique, notamment les négociations avec l'entreprise Engie. (La politique belge s'est adaptée à la crise énergétique en décidant de ralentir la fermeture des centrales.)



Des questions ont été posées sur les mesures et subventions liées à l'énergie verte et à l'isolation des logements en Belgique, ce qui a permis de mettre en évidence les différences par rapport à la France. En France, la production d'électricité et la question du nucléaire sont des sujets de débats, y compris la nécessité de rénover les centrales existantes. Le rôle de l'industrie dans ce processus suscite des divergences politiques, mais il existe une volonté commune de décarbonation. Il a été noté qu'il



manque en Belgique un débat d'orientation énergétique pour définir la vision future du pays.

Le programme de la première journée s'est clôturé par une visite guidée des bâtiments de l'Assemblée nationale.

### MERCREDI 29 NOVEMBRE 2023



À l'invitation de M. Pierre Cordier, député de la deuxième circonscription du département des Ardennes, la délégation belge a été reçue à Charleville-Mézières pour une réunion avec plusieurs membres du Conseil départemental. Les aspects transfrontaliers du tourisme ont été le premier thème des entretiens. Un Groupement européen d'intérêt économique (GEIE) a vu le jour en 2014 afin de renforcer la coopération

dans le domaine du tourisme en Ardenne belge et française. Certaines communes, organisations et entreprises y ont adhéré dans le but de poursuivre le développement du tourisme et de développer l'activité économique et l'emploi dans la région. Les questions suivantes ont été traitées:

- la préservation d'un environnement vert;
- la mobilité dans la région et le développement des transports publics;
- l'impact du tourisme sur le marché du logement.

Les participants ont ensuite discuté de l'avenir énergétique et de la coopération transfrontalière dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne la centrale nucléaire de Chooz, proche de la frontière belge.

La dernière partie de la mission a consisté en une visite de l'«Institut Albatros» à Chimay. Cet institut organise l'accueil, les soins et la thérapie pour des adultes présentant un handicap mental, et ce dans 20 établissements répartis dans la région frontalière. Il vise, en guise de thérapie, à développer les aptitudes et organise divers ateliers. L'«Institut Albatros» peut être considéré comme un exemple de collaboration bilatérale réussie dans le domaine des soins de santé:

- l'Institut est reconnu à la fois par les autorités françaises et les autorités belges;
- le personnel et les patients proviennent des deux pays;
- des accords de coopération ont été conclus avec l'assurance maladie belge et française.

